ABONNEMENTS.

25.00; 343.00; 360.00 35.00; 70.00; 140.00 5,50.00; 100.00; 200.00

REDACTION. ANNONCES

GRANDE VENTE SOLBES AUX
CHAUSSURES DOLLY 20. Rue de Lannoy, 20 RABAIS DE 50 % SOULIERS pour DAME

BILLET PARISIEN

Le Gouvernement, le Parlement et l'opinion

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 3 JANVIER (MINUIT).

La situation politique, notablement éclaireis puis le Conseil de cabinet de la Saint-La situation politique, notatiemem constitue de puis le Conecil de cabinet de la Saint-Sylvestre, ne pourra devenir tout à fait claire qu'agrès la discussion géuérale, discussion qui agrès de de la rentrée de la Chambre. Il n'est d'ailleurs quère douteux que M. Poiscaré l'emportara une fois de plus. Se adversaires perdront leur tempe à opposer entre eux les unembres du Cabinet. La manifestation unanime de confiance à laquelle se sont livrés le 31 décembre dernier les collaborateurs de M. Poincaré, a rétabli la colidarité ministérielle qu'avait un peu fbranfée le débat sur l'indemnité parlementeurs.

casse. Les cartellistes impénitents n'auront pas plus de succès lorsqu'ils déponcent M. Obèr-kirch, cous-sectétaire d'Élai à l'Hypière, comme can sunemi des lois qui fuit en Alsace, commo un ennemt des tots qui jui dont il est l'un des représentants, une poli-tique incompatible avec celle de Gouverne-

ment.

M. Oberkirch, en contribuant à la fondation de souveau parti catholique national alsacien, a rendu à la cause française le plus signalé

service.
En soutenant dans le manifeste de ce partique les lois luiques ne doivent pas être introduites dans nos provinces recouvrées, il ne ditrien qui n'ait déjà été solennellement affirmé
par M. Poincaré. Où voit-on là des raisons
d'opposer le chef du Gouvernement à son col-

aborneur? Les, accialistes alsaciens, eux-nicmes, ne recommeleent-les pas que les lois laïques ne nourreient remplacer les lois concordataires m Alecce qu'au prix de précautions infinies?

en Alesce avau prix de précautions infinies?
La grande menaco que les cartelistes se targuant de faire n'emer sur le ministère Poincaré est donc plus illusoirs que réclie.

M. Poincaré a l'opinion pour lui. Il peut imposer se colonté au Parlement, à la condition de présenter un programme de travail qui donnera des astisfactions immédiates aux resendications populaires.
Ca programme, les membres du Goucernement d'attachent en ce moment à le mettre au point M. Tardieu avait déclaré naquère que l'eligibiliture actuelle devait être celle de la promérité. C'est cette prophétie qu'il s'anit de réaliser pour mettre fin à un état d'inceptieude exploité par les démagoques.

R...

Le Conseil des ministres à l'Elysée



M. POINCARÉ

qui avait ces jours-ci, comme on le sait, l'intention de se retirer, photographié à l'issue du Conseil tenu à l'Elysée. (W.W.P.)

QUELQUES DÉCLARATIONS DE M. STEEG

Rabat, 3 janviez. — M. Steeg a reçu les brualistes à la résidence afin de les prier transmettre ses adleux à la population
Meroc. Lo résident déclara notamment:

Vous êtes au courant du fait dont il a'agit La décision que je virus de prendre m'est dictée par le Parlement. Ce vote ne fut pas saus me surprendre, car, en effet

m'est dictée par le l'ariement. Ce voir le tot pas sans me surprendre, car, en effet, il y a à peine quelques jours, le président du Conseil, M. Polncaré, m'avait déclaré vouloir maintenir l'excellent principe du Right man in the right place a.

Je pouvais donc penser que la question me concernant était entièrement réglée. Néanments, j'admets que le Parlement a été défavorablement impressionné par les récents acandles dans lesquels des hommes out joué un rôle indigne de parlementaires ou incompatibles avec leur mandat,

Fin. conséquence, je comprends qu'il ait modifié le texte primitif et décidé la clsuse des missions de six mois

Je ne veux pas cept néaut profiter de cédal et ne puis l'accepter, non par sont excessif de dignité, mais dans t'intérêt même de moitre protectorat, Nous summes à un periode de l'aunée où il faut absolument avoit un programme de réalisations et si fant qu'il soit préparé et exécuté par le mateix hommes.

LETTRE DE BRUXELLES

L'EPISCOPAT contre le séparatisme à l'Université de Louvain

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 3 janvier 1928.

La mesure prise par Mgr Ladeuze, avec l'approbation de l'Episcopat belze, pour metre fin aux manœures séparatises d'un certain nombre d'étudiants de l'Université de Louvain, eet unanimement apprécie. M'eme les rares journaux famands qui discutent la décision, sentent que l'Université à raison et leurs critiques entortilées manquent de précision et de force.

Ils n'ignorent d'ailleurs pas que toute attaque, contre le recteur de l'Université de Louvain atteindrait tous les évêques de Belgrique mui, comme les cinq doigts de la main, pour défendre l'unité belge contre toute attaque, d'où qu'elle vienne.

rain attemdrait tous les eveques de Belgique mis, comme les cinq doigts de la main, pour défendre l'unité belge contre toute attaque, d'où qu'elle vienne.

Pour apprécier la valeur de ce sentiment patriotique de nos évêques, il faut ne pas oublier la place capitale qu'occupe dans l'appstolat épiscopal l'Université de Louwain. Elle est vraiment la fille cherire sur laquelle a appuire l'Epitie belec. Elle est l'objet des attentions les plus délicates et les plus généresces des catholiques du pays. Elle est l'eréservoir inépuisable où s'alimente l'élite crovante de la nation.

Malgré cette situation privilégiée et sans pareille, l'Episcopat n'a pas hésité une seconde, Il y a plus de cinq cents étudiants — soit près du quart — qui tombent sous le coup de la condamnation actuelle. Les évêques refuseront à ce demi-millier de jeunes gens appartenant, le plupart, à des familles considérées, l'entrée de l'Université de Louvain plutôt que de sacrifier d'un iota leur patriotisme.

Grande et magnifique leçon.

Discons immédiatement qu'elle a été comprise et approuvée par les intéressés. C'est par véritables paquets que reviennent à Mgr Ladeuze los déclarations de loyalisme et les engagements de s'abstenir de toute assemblée ou manifestation séparatiste et antibelge finois à prendre dans leur sens naturel) et notamment de toute manifestation qui pourrait être considérée comme la glorification de ceux qui sont favorisés par la loi d'ammistie. Les parents et les tuteurs signent avec les étudiants. C'est un véritable plébiscite national. Rares seront ceux qui refuseront de s'incliner. Mais quels qu'ils soient, ils seront exclus de l'Université de Louvain.

D'autre part, des mesures semblables ont été prises dans les diocèses de Brages, de Condant de l'université de Louvain.

Notons encore que les étudiants de Louvain mi manifestaton de ries des s'incliners et moyens.

Notons encore que les étudiants de Louvain mi manifestaton de ries dans s'antidées ét anti-

lines vis-à-vis-des instituteurs et institutrices primaires et moyens.

Notons encore que les étudiants de Louvain qui manifestent des idées séparatistes et anti-belges ne sont pas précisément des modèles de bonne foi. En effet, en entrant à l'Université le Louvain, ils en ont accepté le rèvlement; or, l'article 23 de ce règlement, confirmé déjà en octobre 1925 par l'Episcopat, interdit à jamais les réunions et les manifestations séparatistes et antibelges. Et ces jeunes gens ont mis leur signature au bas de ce règlement. Leurs manifestations activistes et frontistes équivalent done à un reniement de signature à la manière allemande. On comprend que la à la manière allemande. On comprend que la dignité de l'Episcopat, autant que son patrio-tisme, se soit montrée blessée par un tel manquement à l'honneur et à la parole donnée chez des étudiants que les catholiques belges entourent de tant de sollieitude.

Un décret porte à 63 ans la limite d'âge pour les fonctionnaires

Paris, 3 janvier.— Le président du Conseil vient de prendre un décret modifiant la lamite d'age des fonctionnaires et employés lvils des services sédentaires des cadres

Désormais, la limite d'âge est portée à 63 aus pour les fouctionnaires et employés civils des services sédentaires.

Il y a toutefois un certain nombre d'excep-

clons et, pour certaines catégories de fonc-jonuaires, l'âge de la rétraite est porté à 35 ans et même à 70 ans. A titre exceptionnel, si les nécessités du

rvice l'exigent, un fonctionnaire peut être maintenu en fonction un an au-delà de la limite d'age de son emplot. Le maintien en fonction peut être renouvelé, sans dépasser au total cinq années, ni porter au-delà de l'age de 72 ans.

La Commission des experts



LE DOCTEUR HIADMAR SCHACHT président de la Reichsbank qui représentera l'Allemagne au Comité des experts, pour la revision du plas Dawes.

LES SPORTS D'HIVER



LE PRINCE HÉRITIER DU SIAM (X) PRATIQUE LES SPORTS D'HIVER A CHAMONIN EN FAISANT DU SKI

CENTAINES DE MAISONS SONT DETRUITES PAR UN RAZ DE MARÉE, AU JAPON

QUATRE-VINGT-SEPT MORTS ET DE NOMBREUX BLESSES

Tokio, a janvier. — Des raz de marée et nu vent soufflant à cent milles à l'heure ont balayé, hier, la côte Nord-Est, où des centaines de maisong des villages côtiers du district de Nigata ont été détruites.

Cinquante-six personnes ont été tuées, et nn trés grand nombre blessées. Les communications téléphoniques et télégraphiques ont été coupées.

été coupées. Le vapeur « Toyotomi » aurait coulé. Quatre membres de son équipage ont été recueillis et trente et un autres ont péri.

Un tremblement de terre

Kumamoto (Japon), 3 janvier. — Un fort seisme a ébranié, dans la matinée d'hier, in province de Kyu-Shu. De nombreuses voles de communications out été bouleversées. Plusieurs maisons ont été détruites. On ue signaie pas de rictimée, L'éricenées du seisme est situé fi vingt-cinq milles au nord du volcan Asosan, un des plus grands du meode, et qui est de nouveau en activité depuis le mois dernier.

La Bolivie accepte le protocole de règlement de son différend avec le Paraguay

On mande de La Paz que le gouvernement bolivien a accepté le protocole de règlement du différend bolivo-paraguayen et a donné des instructions à son ministre à Washington pour signer ce protocole avec certaines modifications; Quolque la décision soit grandement de nature à diminuer le danger de guerre, ou déclare que le protocole ne tranche en rien le différend, car il ne résoud par la question de la possession du Chaco,

Les Etats-Unis envisageraient une guerre éventuelle avec l'Angleterre (?)

On mande de Washington au « Morning Post » que dans un article le journal pacifiste « La Nation », de New-York, dit; « La marine américaine se prépare chaque jour, en vue d'une guerre avec la Grande-Bretagne. Les quinze croiseurs demandés sont destinés à s'emparer des routes commerciales avec l'Angleterre. Un seul discours enfammé du président ou blen une série de discours comme celui de M. Coolidge, le jour de l'armistice, et alors l'hulle sérá s'ur le feu. »

Tous les étrangers sont évacués de la capitale afghane

La Nouvelle-Delhi, 3 janvier.— Les avions anglais ont évacué de Caboui une Allemande, deux Indiennes, trois Turques et trois enfants. L'évacuation est terminée.

Lors de la première attaque, le ministre de France rendait sa visité habituelle au ministre anglais. Soudain, deux mille rebelles out attaqué les forts et commencé une fusifiade contre la légation, qui dura neuf jours. Le ministre de France a pu regagner sa résidence sain et sauf.

Les souhaits de la marine italienne à la marine française

Paris, 3 janvier. - M. Georges Leygues Paris, 3 janvier. — A. Georges Leygues a reçu le capitaine de valsseau Campioni, attaché naval près de l'ambassede d'Italie à Paris, qui fui a apporté les souhaits de M. Mussolini, ministre de la marine royale denne, pour lui-même et pour la marine

trançaise.

Le ministre de la Marine a remercié le commandant Campioni de son aimable démarche et l'a prié de transmettre à Rome ses meilleurs voux et ceux de la marine française pour la marine royale italienne et pour son chef.

LA COUR D'APPEL DE LIEGE ACCEPTE LA DEMANDE D'EXTRADITION de MEURTRIER de L'ABBE CARAVADOSSI

Liége, 3 janvier. — La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Liége, répendant aux conclusions de la défense, cetime que la Cour n'a pas qualité pour réclamer, du Gouvernement français la commun ration du dossier réuni par le Parquet de Brievrelatif à la mort de l'abbé Caravadossi. En conséquence, l'arrêt déclare que la demande d'extradition faile par le Gouvernement français doit être acceptes.

Les cijents de M^{me} Hanau toucheraient 60 0/0 de leurs versemenis

Un septième souscripteur fictif est inculpé

Paris, 3 janvier. — M. Glard, juge d'instruction, a poursuir e matin l'audition des souscripteurs fictifs aux différentes affaires de Mª Hanau. Il a entenda M. Albert Laug, négociant. Celuici a protesté de sa bonne foi. Il n'a fait, comme beancoup d'autres souscripteurs, que signer des pièces qu'on lui présentait après coup. Malgrié cels, le juge s'est vu dans l'obligation d'inculpier M. Lang d'eseroquerie, abus de confiance et complicité. M. Lang, qui est en liberté, a chois Mª Pierre Weill comme défenseur. D'autre fâts, le juge a fert au bâtonnier de l'ordre des Avocats pour lui faire part de la demande de M. Mimoun Amard. On sait que celui-ci a



LE DUC D'AYEN

réclamé comme défenseur le plus jeune avocat où le dernier inscrit au stage. Le bâtonnier Guillaumin désignera lui-même l'avocat qui devru-assister prochainement Amard au cour de sa confrontation avec M. Gaston Vidal.

QUE TOUCHERONT LES CLIENTS DE Mª HANAU ?

Paris, 3 janvier. — Il n'est pas encore pos-sible d'évaluer avec précision quel sera le déficit dans l'affaire de la Gazette du France. Les éléments comptables ont mis du temps à parvenir des quatre cen se de la France et neme de d'étranger et il a fallu évaluer aux ours actuels les nombreux titres de toutes ortes trouvés à la Gazette du Franc et dans

sortes trouves à la Gazette du Franc et dans les succatsales.

Toutefois, d'ores et déjà, on sait que les pertes qu'auront à subir les victimes — en majenne partie des adhérents aux syndicats financiers, puisque les sociétés filiales n'ont pas eu le temps de faire appel aux souscripteurs — seront beaucoup moins élevées qu'on né croit en général et qu'on aurait pu le craindre un moment.

Le source autorisée, on déclare au Tribunal de commerce que, tout compte fait, les clients divers de Marthe Hanaut et de la Gazette du Franc toucheront dans l'ensemble, à la répartition de la faillite, au moins 60 pour ceut de leur argent.

Nous répétons « dans l'ensemble », car les adhérents de plusieurs syndicats qui pourront, par e-emple, au moyen de bordereaux, faire identifier comme étant les leurs certains des titres, ce qui pourra diminuer le pourcentage des autres.

les autres. (Lire la suite page 2).

Agrie rae survellione qui dure plusieure mois, la Streté le Mulhouse vient d'arrèter une bande de trafiquants de coarda, Hill arrétations aureient été opérèes juaqu'à présent. Dans le nombre des fendivides arréée, se trouve un potonnesse deignafique, bien connu dens je degi-mende, acue la nom de décaud

UN AUTO-CAR tombe dans une rivière près de Liège QUINZE NOYÉS

Liege, 3 janvier. - Ce soir, sur la rout de Comblain, un auto-car, reconduisant chez eux de nombreux ouvriers, est tombé dans l'Ourthe. Une quinzaine d'ouvriers se son

L'accident s'est produit dans les circon

L'accident s'est produit dans les circonstances suivantes:
Il s'agit d'ouvriers travaillant à la carrière d'Anthismes, près d'Esneux et qui rentrent chez eux dans un autocar, en passant par Poelseux, Comblain, Aywaille et Remouchamps. L'accident s'est produit un peu en aval du pont de Seay. C'est de là que le véhicule, démòlissant le parapet, est tombé dans l'Ourthe. Les témoins de l'accident sont rares' et comme ils se trouvaient à une assez grand distance, ils n'ont pu distinguer la cause de la chute de l'automobile dans la rivière. Tout eq qu'ils ont vu, c'est lo véhicule disparaître dans l'eau assez haute en ce moment et dont le courant est irès fort. Aucun sauvetage n'a pu être opéré.

D'après certaines personnes, le nombre des victimes s'eléverait à scize, d'eprès d'autres à di fruit. La plupart de ces ouvriers sont domiciliés à Martinrive, Aywaille et Remonchamps.

hamps.

Trois jeunes gens sont enlevés par une lame à bord d'un paquebot

A bord d'un paquebot

Marseille, 3 janvier. — Le a GouverneurGénéral-Jonnart », courrier d'Alger, arrivé
ce soir, a en sa traversée marquée par un
tragique événement. Par suite du mauvais
temps, le capitaine Laurens fit évacuer le
pont, recommanda aux passagers de demeurer à l'intérieur.

Sept. Jeunes gens refusèrent de se rendre
à cette invitation. Vers 14 heures, le bateau
fut soulevé par les vagues qui balayèrent le
pont.

pont.
Trois des jeunes passagers furent alors emportés par la mer. Les rescapés donnèrent aussitôt l'aiarme, inais il fut impossible de découvrir-les corps des malheureux, Parmi les disparas, on cite le nom de M. Alexandre Pixo, 23 ans, demeurant à Oran, qui venaît d'être nommé aide-major à bord du « Val-de-Gracela.

de-Grâce's, Grâce aux papiers du bord, on put établir que les deux autres disparus étalent MM. Léon Belleville, de Vaccourtrojs (Seine-se Murne), actuellement soldat au 2º sapeurs en Algéric, qui se reudait en permission dans se famille, et Atonil, originaire d'Algérie, habitant Marseille.

MORT DE Mgr SANVERT

Chalon-sur-Saône, 3 janvier. -- Mgr Sanvert, 3 ans, est décédé dans la maison de retraite de

Rully.

Le défunt avait écrit de nombreux ouvrages sur Lamartine, Massillon et Lacordaire, puis îl s'était lancé dars la politique. Il se présenta deux fols à la députation dans la 2º circonscription de Chalon et contre M. Charles Boysset, doyen de la Chambre, député de Chalon, mais il avait échoué chaque fois.

UN HYDRAVION ESPAGNOL PERDU EN MER Trois hommes étaient à bord

Garthagene, 3 janvier. — On est sans nouvelle d'un hydravion militaire espagnol à bord duquel se trouvent un commandant, un capitaine et un mécanicieu sans-filiste, parti de l'aérodrome de Losal-Cazarre, lundi dermier, à destination de Melilla.

Plusieurs navires de guerre sont partis à sa recherche.

UNE AVALANCHE SURPREND TROIS ÉTUDIANTS Deux d'entre eux n'ont pu être retrouvés

Deux d'entre eux n'ont pu être retrouvés
Genève, 3 janvier. — Une avalanche a
surpris trois jeunes étudiants suisses qui falsaient du ski aux euvirons de Davos,
Deux d'entre eux ont été emportés sous
les yeux de leur camarade, qui a été impuissant à leur porter secours. Leurs corps n'ont
pu ancroe être retrouvés.

Les nommés Jean Rivol, ni en 1398, à Bré-et-Angonnes (Lière), et Paul Gubbert, né en 1890, à Monpeiller, détenus à la maison d'arrêt de Nime pour vols d'automobiles, es sont évadés de la prison. La gondarmette, algréde, les reclarect, les reclarect,

Le plus jeune prodige de la musique :: ::



(Wide Werld photos.) Agé soulement de trois ens, le petil JEAN LAFORCE est déjà un vrai musicien. Il est, d'ailleurs, à bonne école, car son papa est un musicien accompli. Ce jeune prodige joue d'instinct tous les airs sur divers instruments. On le voit fouant un air sur un banjo.

L'ATTENTAT dont j'ai été la victime aura dessillé les yeux des moins clair voyants DECLARE M. FACHOT

Paris, 3 janvier. — Notre confrère du ournal, M. Géo London, est allé rendre visite M. Fachot et il relate ainsi sa conversation ve le conversation

vec le conseiller:

— Hein! Croyez-vous que mes ennemis Hein! Croyez-vous que mes cunsurvont me trouver coriace!
Sa main diaphane s'étend vers la table voisine. Elle désigne un minuscule, sapin entouré d'un raban tricolore.

Il vient de là-bas, me dit-il, c'est



M. FACHOT

l'offrande d'un ami inconnu. Voyez aussi co portrait d'Alsacienne et ces lettres, toutes ces lettres qui ne cessent d'arriver de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, de petits villages aussi et qui m'apportent des temoignages de sympathie, des eris d'indignation. Quelle con-soletion!

sympathie, des eris d'indignative solation! M^{ac} Fachot, dont le courage est égal au M Fachot, dont le courage est egal au dévouement, me montre quelques-unes de colettres, véritables reflets de l'âme absacienne.
Les plus touchantes sont celles, fort nonbreuses, qui émanent de jeunes écoliers.

— Chaque courrier, explique M. Fachot,

Des pins toncentres sont cease, tot tourbreuses, qui émanent de jeunes écoliers.

— Chaque courrier, explique M. Fachof,
ajonto à cette préciense moisson.

» Je souhaiterais qu'en mon nom, vous remercilez tous ces braves gene, ces loyaux
Français. Que votre voix leur dise de quel
réconfort me sont ces gages d'affection.

Avant parlé des bons Alsaciens, M. Fachot
vat-il parler des autres? Oni, sans doute, et
e m'apercevrai que le grand magistrat qui
fut sans crainte, veut demeurer sans haine.
Il n'a que pitié pour son agresseur, «Georges
Benoit, un pauvre diable, me dit-il, dont une
campagne de haine et de calomnie a troublé
l'esprit jusqu'an moment où il s'est cru
investi d'une mission supéricure; alors, il a
zi vous savez comment. »

Très calme, M. Fachot ajonte: « A quelque
chose, malheur est bon. J'ai le sentiment très
net que l'attentat dont j'ai été la victime aura
servi à faire apparaître, sous son vrai jour,
la réalité du péril autonomiste. Il aura
dessifilé les yeux des moins clairvoyants.
Souvenez-vous vous-même et mesurez les procrès du mal que doivent combattre tous les
bons Français.

» En 1927, an procès intenté par l'abbé
Haegy, au Journal et à Edouard Helsey, j'ai
prononcé des paroles d'apaisement. J'espérais
ramener l'abbé Haegy et ses amis dans la
voie de l'unité française. En 1928, au second
procès, j'ai du requérir. Je l'ai fait avec un
dération, j'ai demandé aux jurés, qui mout
éconté, de ne frapper qu'à la tête, et puie le
revolver a parfie. La haine ne désarmo ous,
elle. Que les vrais Alsaciens jugent: Jour
moi, je n'ai qu'un mot à dire: si ma vie étnit
à refaire, si je revenais de deux ans en arrière,
j'agrirais dans de mêmes circonstances comm
j'ei agi, dussé-je être frappé de nouveau. »

Les reuseignements recueillis en Alsace
sur le meatrier, sont bons

Les renseignements recueillis en Alsace sur le meartrier, sont bons

Faris, 3 janvier. — M. Nicolle, commis-saire à la polite judiciaire, est rentré jeudi natin d'Alsace, où il avait été effectuer diffé-rentes opérations et principalement chercher du consulier Fachot. M. Nicolle a interrogé de no tispense personalités, notamment les instituteurs, les ourés et les patrons qui out consul Benoît. Partout, 'il a obtenu de bous rensé; grements sur celul-ci. C'était, lui a-t-on déclaré, un travailleur acharné, mais ren-fermé, louissant d'une boune sauté, assoc embitieux. Il n'a pu agir que sous l'infuence d'une idée fixe, mais l'opinion générale est que Benoît est sain d'esprit. D'ailleurs, aucune tare n'a été relevée dans sa famille.

Le mourtrier Benoit est confronté avec les personnes qui l'ont vu avant l'affentat

Paris, 3 janvier. — Afin d'être confronté avec les personnes qui l'ont vu ou auxqueles il a demandé des reneelgnements durant les jours qui précédèrent l'attentat, Géorges Benoît a été amené, cet après-midi. devant M. Matifas, juge chargé de l'instruction du

M. Matifas, juge chargé de l'instruction du menrire commis contre M. Fachot, conseller à la Cour de cassation, ancien procureur général du Parquet de Colmar.
Mis en présence de Mme Schlesseuger. femme d'un docteur habitant dans le même immébble que M. Fachot. 120, qual d'Auteuller de M. et Mme Petit, conclerges. Benoit a tout d'abord confirmé qu'il était blen exact qu'après avoir trè par trois fois sur le magistrat, il était redescendu sans s'inquiéter de rien,

de rien,
Arrivé au res-de-chaussée, a-t-il déclaré.
Airivé fiterpellé par deux personnes. Je crois,
leur al-je dit, qu'll y a eu un secident au quarième étage, puis ouvant la porte, de suis-pacé.
Je conneisseus bien l'étage où se trouvait l'appartement de M. Fachot, l'ayant demandé le 13
décembre à la loge, mais je ne puis prédier la
personne qui puis ronsuigué. Le matin de Partentat, Javals sonné au deuxième étage pour me
donner une contenance eutendant-queleur un des-